

SECTION 1: IDENTIFICATION

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

AUTRES MOYENS D'IDENTIFICATION:

USAGE RECOMMANDÉ:

RESTRICTIONS D'UTILISATION:

IDENTIFICATEUR DYU FOURNISSEUR:

PORTLAND CEMENT

Aucun

Ciment

Aucun

Di-Corp

8750-53 Ave

Edmonton, AB T6E 5G2

780-440-4923

NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:

780-468-4064 (24hr)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION:

Corrosion cutanée / irritation cutanée - Catégorie 1

Lésions oculaires graves / irritation oculaire - Catégorie 1

Sensibilisation cutanée - Catégorie 1

Cancérogénicité (inhalation) - Catégorie 1

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) (irritation des voies respiratoires) - Catégorie 3

SYMBOLE DE DANGER:



MENTION D'AVERTISSEMENT:

DANGER

MENTION DE DANGER:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Peut provoquer le cancer s'il est inhalé.

Peut causer une irritation des voies respiratoires.

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières. Se laver mains, visage et peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

CONSEIL DE PRUDENCE:

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tout les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Éliminer le contenu / conteneur conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et / ou internationales.

AUTRES DANGERS:

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

NOM CHIMIQUE	NUMÉRO DE CAS	CONCENTRATION
Ciment Portland.	65997-15-1	100% (p/p)
<i>Calcaire*</i>	<i>1317-65-3</i>	<i>0 - 15% (p/p)</i>
<i>Gypse*</i>	<i>13397-24-5</i>	<i>2 - 10% (p/p)</i>
<i>Oxyde de calcium*</i>	<i>1305-78-8</i>	<i>0 - 5% (p/p)</i>
<i>L'oxyde de magnésium*</i>	<i>1309-48-4</i>	<i>0 - 4% (p/p)</i>
Silice cristalline, quartz	14808-60-7	0 - 0,2% (p/p)

* Composants de ciment typiques.

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LA PEAU:

Brosser rapidement et délicatement l'excès de produit chimique. Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau à l'eau courante pendant 15 minutes. Si une grande surface est exposée ou si l'irritation ou la brûlure persiste, consulter un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Rincer avec de l'eau tiède doucement pendant au moins 30 minutes, ou jusqu'à ce que l'irritation cesse; tenir les paupières ouvertes pour assurer un rinçage complet. Une solution saline neutre peut être utilisée dès qu'elle est disponible. Obtenir des soins médicaux lorsque le rinçage est terminé et qu'aucune autre irritation n'est ressentie, ou des dommages permanents peuvent en résulter.

INGESTION:

Ne pas faire vomir. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si des soins médicaux immédiats ne sont pas disponibles rincer soigneusement la bouche avec de l'eau puis donner un verre d'eau suivi d'un verre de lait si disponible. En cas de vomissements spontanés, garder la tête en dessous des hanches pour éviter l'aspiration du vomi dans les poumons. Ne jamais rien faire avaler si le patient est inconscient, perd rapidement conscience ou convulse.

INHALATION:

Déplacez-vous dans la zone exempte de poussière. Obtenir des soins médicaux immédiats. Si la victime ne respire pas, si la respiration est irrégulière ou si un arrêt respiratoire survient, fournir de la respiration artificielle ou de l'oxygène par du personnel qualifié.

SYMPTÔMES ET EFFETS LES PLUS IMPORTANTS / QU'ILS SOIENT AIGUS OU RETARDÉS:

Corrosif pour la peau, les yeux, le tractus gastro-intestinal et les voies respiratoires. L'exposition peut provoquer une réaction allergique. L'exposition à long terme par inhalation peut causer des dommages permanents. Ce produit contient de la silice cristalline, qui a été classée par le CIRC (Groupe I) comme cancérigène pour l'homme lorsqu'il est inhalé. L'inhalation de silice peut également provoquer un trouble pulmonaire chronique, la silicose.

MENTION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE MÉDICALE IMMÉDIATE OU D'UN TRAITEMENT SPÉCIAL:

Si exposé ou concerné obtenir des conseils médicaux et de l'attention.

SECTION 5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

AGENTS EXTINCTEURS APPROPRIÉS:	Utiliser un support approprié pour l'emballage et les matériaux environnants.
AGENTS EXTINCTEURS INAPPROPRIÉS:	Aucun connu
DANGERS SPÉCIFIQUES:	Aucun connu
PRODUITS LA COMBUSTION DE DANGEREUX:	Indisponible
ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Appareil respiratoire autonome et vêtements résistant aux produits chimiques requis pour le personnel de lutte contre l'incendie.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

PRÉCAUTIONS, ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION ET MESURES D'URGENCE

Utilisez un équipement de sécurité approprié. Ne pas respirer la poussière. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements. Évacuer le personnel non essentiel.

MÉTHODES ET MATÉRIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

Passer l'aspirateur, si possible, pour éviter de générer de la poussière en suspension dans l'air. Recueillir le matériel non contaminé pour le reconditionnement. Recueillir le matériel contaminé dans des contenants approuvés pour l'élimination. Rincer la zone de déversement avec de grandes quantités d'eau.

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS RELATIVES À LA SÉCURITÉ DE MANUTENTION

Porter un équipement de protection approprié. Gardez le ciment en vrac et le sac ensaché jusqu'à utilisation. Évitez de créer de la poussière. Évitez de respirer la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver soigneusement après manipulation. Évitez l'ingestion. Pratiquez la prudence raisonnable et la propreté personnelle. En cas d'exposition quotidienne, utiliser de l'huile, de la vaseline, de la crème à base de silicone, etc. pour protéger la peau exposée, en particulier le cou, le visage et les poignets. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

CONDITIONS DE SÉCURITÉ DE STOCKAGE, Y COMPRIS LES INCOMPATIBILITÉS

Conserver dans un endroit frais et sec à l'écart des matières incompatibles. Garder les contenants à l'abri du contact avec l'eau. Sécher tout l'équipement avant utilisation. Lavez soigneusement tout l'équipement avec de l'eau lorsque la manipulation est terminée. Les emballages vides contiennent des matières dangereuses résiduelles et doivent être manipulés comme s'ils étaient pleins.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

NOM CHIMIQUE	LIMITS D'EXPOSITION: (ACGIH VLS)
Ciment Portland.	10 mg / m ³ (poussière totale)
<i>Calcaire*</i>	Indisponible
<i>Gypse*</i>	10 mg/m ³
<i>Oxyde de calcium*</i>	2 mg/m ³
<i>L'oxyde de magnésium*</i>	10 mg/m ³
<i>Silice cristalline, quartz</i>	0.025 mg/m ³

CONTRÔLES D'INGÉNIEURIE APPROPRIÉS: À utiliser seulement avec une ventilation adéquate. Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, utiliser une enceinte de traitement, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres contrôles techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs sous les limites.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES: Utiliser un respirateur à filtre de particules correctement ajusté et conforme à une norme approuvée si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

PROTECTION DE LA PEAU: Gantelets en caoutchouc recommandés.

PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE:	Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques. Ne portez pas de lentilles de contact.
AUTRES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION:	Des vêtements de protection requis pour empêcher le contact. Assurez-vous que la station de lavage des yeux et la douche d'urgence sont disponibles.

SECTION 9: PHYSICAL AND CHEMICAL PROPERTIES

APPARENCE:	Poudre grise
ODEUR:	Inodore
SEUIL OLFACTIF:	N'est pas applicable
pH:	12 - 13
POINT DE FUSION ET POINT DE CONGÉLATION:	>1000°C (basé sur l'information d'ingrédient)
POINT INITIAL D'ÉBULLITION ET DOMAINE D'ÉBULLITION:	Indisponible
POINT D'ÉCLAIR:	N'est pas applicable
TAUX D'ÉVAPORATION:	N'est pas applicable
INFLAMMABILITÉ (SOLIDE ET GAZ):	Ininflammable
LIMITES D'INFLAMMABILITÉ OU D'EXPLOSIBILITÉ:	N'est pas applicable
TENSION DE VAPEUR:	N'est pas applicable
DENSITÉ DE VAPEUR:	N'est pas applicable
DENSITÉ RELATIVE:	Indisponible
SOLUBILITÉ:	<1,0% soluble dans l'eau
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU:	N'est pas applicable
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION:	N'est pas applicable
TEMPÉRATURE DE DECOMPOSITION:	N'est pas applicable
VISCOSITÉ:	Indisponible

SECTION 10: STABILITY AND REACTIVITY

RÉACTIVITÉ:	Le ciment humide est alcalin et est incompatible avec les acides, les sels d'ammonium et l'aluminium métallique. Le ciment réagit avec l'eau pour former des silicates et de l'hydroxyde de calcium.
STABILITÉ CHIMIQUE:	Stable.
RISQUE DE RÉACTIONS DANGEREUSES:	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
CONDITIONS À ÉVITER:	Éviter la formation de poussière, les produits incompatibles ou l'humidité pendant des périodes prolongées.
MATÉRIAUX INCOMPATIBLES:	Acides, sels d'ammonium, aluminium, acide fluorhydrique, eau et oxydants. La silice se dissout dans l'acide fluorhydrique produisant un gaz de tétrafluorure de silicium corrosif. Réagit avec l'eau pour former des silicates et de l'hydroxyde de calcium.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:	

SECTION 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ PRODUIT:	Aucun produit ou composant information disponible.
CONTACT AVEC LE PEAU:	Peut causer une irritation, surtout si la peau est humide. Un contact prolongé ou répété peut causer des brûlures. Les effets peuvent être retardés de plusieurs heures. Peut produire des réactions allergiques chez certaines personnes. Un contact répété peut causer une dermatite avec rougeurs, démangeaisons, éruptions cutanées, desquamation et fissures.
CONTACT AVEC LES YEUX:	La poussière peut provoquer une irritation ou une inflammation immédiate ou

	retardée. Le contact avec de plus grandes quantités de poudre sèche ou des éclaboussures de ciment humide peut causer des effets allant de l'irritation modérée aux brûlures chimiques et à la cécité.
INGESTION:	Peut causer des brûlures ou une irritation de la muqueuse de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal.
INHALATION:	Peut causer une irritation ou des brûlures des voies respiratoires. Ce produit contient de la silice cristalline. L'exposition prolongée à la silice libre respirable peut causer la silicose, une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes. Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition.
CARCINOGENICITÉ:	Ce produit n'est pas répertorié comme cancérigène par NTP, OSHA ou CIRC. Contient de la silice cristalline qui, lorsqu'elle est inhalée sous forme de quartz ou de cristobalite provenant de sources professionnelles, est cancérigène pour les humains: le CIRC a conclu que cette substance est cancérigène pour l'homme (groupe 1): ACGIH a classé ce produit comme cancérigène suspect pour l'homme (A2) : Le NTP a classé ce produit chimique comme carcinogène humain connu. Le risque dépend de la durée et du niveau d'exposition.
TERATOGENICITY:	Indisponible
TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION:	Indisponible
MUTAGÉNICITÉ:	Il a été démontré que la silice cristalline provoque des effets mutagènes dans les cellules humaines in vitro.
TOXICITÉ CHRONIQUE:	Respirer de la poussière de silice peut ne pas causer de blessures ou de maladies visibles même si des dommages permanents aux poumons peuvent survenir. L'inhalation à long terme de silice cristalline peut causer la silicose; une maladie pulmonaire progressive, invalidante et parfois fatale. Les symptômes comprennent une toux, un essoufflement, une respiration sifflante, une maladie thoracique non spécifique et une diminution de la fonction pulmonaire. On a observé que l'exposition chronique par inhalation à du quartz de silice cristalline provoque des effets sur les ganglions lymphatiques, des effets sur les reins et des maladies auto-immunes.
EFFETS DES ORGANES CIBLES:	Voir la toxicité chronique.

SECTION 12: DONNÉES ÉCOLOGIQUES

ECOTOXICITÉ:	En raison du pH élevé de ce produit, on s'attend à ce qu'il produise une écotoxicité importante en cas d'exposition à des concentrations élevées d'organismes aquatiques et de systèmes aquatiques.
PERSISTANCE ET DEGRADATION:	Non applicable aux matériaux inorganiques.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATIVE:	Ne devrait pas se bioaccumuler.
MOBILITÉ DANS LE SOL:	Pas de données disponibles.
AUTRES EFFETS NOCIFS:	Ce matériau est alcalin et s'il est rejeté dans l'eau, ou dans un sol humide, il provoquera une augmentation du pH.

SECTION 13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer / incinérer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Il est de la responsabilité de l'utilisateur final de déterminer si le matériau répond aux critères de déchets dangereux au moment de l'élimination.

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMERO ONU:	Non réglementé
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT:	Non réglementé
CLASS DE DANGER:	Non réglementé
GROUPE D'EMBALLAGE:	Non réglementé
TERMS DE CODE MARITIME INTERNATIONAL:	Non réglementé
TRANSPORT EN VRAC:	Non réglementé
PRÉCAUTIONS SPÉCIALES:	Non réglementé

SECTION 15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

LIS/LES:	Tous les ingrédients sont listés sur la DSL.
CLASS DE SIMDUT 1988:	D2A, E
TSCA:	Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inscription.

SECTION 16: OTHER INFORMATION

DATE DE PRÉPARATION:	22 mai 2018
AVIS:	Les informations contenues dans ce document sont données de bonne foi, mais aucune garantie, expresse ou implicite, n'est faite.